02B-212000335-20220713-2021-01-07-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2022



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

<u>Objet</u> : Présentation du schéma directeur du Centre communal d'action sociale 2023-2027

Date de la convocation : 7 juillet 2022

Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 14

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

**<u>Etaient absents</u>**: Madame BELGODERE Danièle; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise; Madame SALGE Hélène; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin; Monsieur ZUCCARELLI Jean; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

## Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ;

Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana;

Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;

Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda;

Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea;

Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-4 et L.123-5;

**Vu** l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 11 juillet 2022 ;

**Considérant** la présentation du nouveau schéma directeur du CCAS qui a pour but de répondre à un triple défi :

- L'accès aux droits afin de permettre aux plus défavorisés de les faire valoir,
- L'équité sociale afin d'offrir des conditions de vie plus justes et équitables et que chacun puisse accéder aux besoins fondamentaux : s'alimenter, se loger, se soigner, travailler, apprendre et se divertir,
- Le mieux vivre ensemble afin de favoriser le lien social dans les quartiers mais aussi entre les générations, de respecter la diversité et de lutter contre les discriminations.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Don Petru LUCCIONI, Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien s'étant abstenu.

## **Article unique:**

- **Approuve** le schéma directeur proposé et les fiches actions annexées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.